

SECCAPI

AUDIT ET CONSEIL

Sis à Ouaga 2000, zone B3
300m de l'Agence Coris Bank
Route de Pô
01 BP 4908 Ouagadougou 01

Téléphone : (226) 25 37 55 06
(226) 25 37 55 07
E-mail : info@seccapi.info
www.seccapi.info



SANCFIS

SANCFIS FASO S.A

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LE REGISTRE DE TITRES NOMINATIFS**

(CONFORMEMENT A L'ARTICLE 746-2 DE L'AUDSC+GIE)

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

VERSION FINALE

Juin 2025

**A l'attention
des Actionnaires de la Société
SANCFIS FASO SA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE REGISTRE DE TITRES
NOMINATIFS EMIS PAR LA SOCIETE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 746-2
DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES
COMMERCIALES ET DU GIE
Exercice clos le 31 décembre 2024**

Mesdames, messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au conseil d'administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence des registres de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

- constater l'existence des registres à jour de titres nominatifs émis par votre société au 31 décembre 2024 ;
- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement, de séquestres des titres ;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans les registres ont été signées par le représentant légal de la société ou son délégué.

Conclusion avec observations

Sur la base des travaux effectués et de la déclaration établie par votre société et jointe au présent rapport, nous formulons les observations suivantes :

Nous avons constaté l'existence du registre des titres. Cependant, il n'est pas mis à jour au 31/12/2024.

Ouagadougou, le 16 juin 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SECCAPI



Samuel SAWADOGO
Expert-Comptable Diplômé d'Etat
Inscrit au tableau de l'ONECCA-BF
Associé

**DECLARATION DE TENUE DU REGISTRE
DES TITRES NOMINATIFS**

Déclaration des dirigeants sur la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société en application des dispositions de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Nous Monsieur Sakarya KONE, agissant en qualité de Directeur Général de la société SANC FIS Faso, société anonyme avec conseil d'administration au capital de FCFA 50 000 000 millions dont le siège social est à Avenue John F. KENNEDY, Ouagadougou Burkina Faso, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro BF-OUA-2020-M-12697, déclarons avoir ouvert des registres de titres nominatifs émis par notre société conformément à l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Par la présente déclaration émise en application des dispositions de l'article 746-2 dudit Acte uniforme, nous attestons que lesdits registres sont tenus et restent à être mis à jour conformément aux dispositions prévues à l'article 746-1 susmentionné.

La présente déclaration est émise pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Ouagadougou, le 06 Mai 2025




Sakarya KONE
Directeur Général

